

CANADA
Province de Québec
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 15 janvier 2018 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette - Mairesse
Mme Julie Paiement – Conseillère
M. Jacques Rodgers – Conseiller
M. Gilles Richard – Conseiller
Mme Audrey Robitaille - Conseillère
M. Éric Bélanger – Conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (40) assistent à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

Ayant constaté le quorum, la mairesse Jocelyne Lyrette déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

000 – Ouverture de la rencontre

- 000-01 Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02 Adoption de l'ordre du jour
- 000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 – Administration générale

110 Conseil et personnel municipaux

- 110-01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
- 110-02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017

130 Gestion financière et administrative

- 130-01 Présentation et adoption des comptes payés pour décembre 2017
- 130-02 Présentation et adoption des comptes dus pour décembre 2017

- 130-03 Présentation et adoption des salaires payés pour décembre 2017
- 130-04 Avis de motion
Présentation du projet de règlement sur la rémunération des élus (art 2, LTEM)
- 130-05 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2018
- 130-06 Avis de motion
Présentation du projet de règlement des taux et tarification pour le budget 2018
- 130-07 Avis de motion
Présentation du projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
- 130-08 Don de 1000\$ - Sport Dault
- 130-09 Cotisation du directeur général par intérim à l'ADMQ
- 130-10 Dépôt des intérêts pécuniaires
- 130-11 Cotisation 2018- Chambre de commerce
- 130-12 Demande de gratuité – Salle communautaire
- 130-13 Contrat d'assurance collectives-achat regroupé-solution UMQ (Modèle de résolution et adoption par le conseil)
- 130-14 Approbation du budget 2017 de l'OMH
- 130-15 Programme été Canada 2018
- 130-16 Avis de motion
Projet de règlement modifiant le règlement #051216-284

200 – Sécurité publique

- 200-01 Nouveaux pompiers

300 – Transport

- 300-01 Entente de déneigement – Pointe à David
- 300-02 Entente de déneigement – Municipalité d'Aumond
- 300-03 Entente avec M. Jean-Claude Doré
- 300-04 Soumissions publiques – Achats de camions

400 – Hygiène du milieu et environnement

- 400-01 Avis de motion
Modification au règlement #141105-176 article 2 – B et C

500 – Santé et bien-être

600 – Aménagement, urbanisme, règlement local et développement

- 600-01 Dossier Désabrais – Mandat à Deveau
- 600-02 Installation de tours de communications

700 – Loisirs, culture et éducation

- 700-01 Nomination des 2 surveillants à la patinoire

800 – Correspondance

900 – Varia

1000 – Période de questions et parole au public

1100 – Levée de la séance



O-150118-406 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec l'ajout à 200.01.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-407 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, soit adopté tel que rédigé par le directeur général par intérim.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-408 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017, soit adopté tel que rédigé par le directeur général par intérim.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-409 Adoption des comptes payés décembre 2017

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que les comptes payés pour le mois de décembre 2017 au montant de 122,563.88 \$ soit adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-410 Adoption des comptes dus pour décembre 2017

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que les comptes dus pour le mois de décembre 2017 au montant de 22,105.55 \$ soit adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-411 Adoption des salaires payés pour décembre 2017

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que les salaires payés pour le mois de décembre 2017 au montant de 83,053.52 \$ soit adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Julie Paiement** pour faire la présentation du projet de règlement sur la rémunération des élus.

Dispense de lecture demandée conformément à l'article 445 du Code Municipal, 2e paragraphe.

O-150118-412 Adoption des dépenses incompressibles pour l'année financière 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été approuvés au budget de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur général par intérim à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2018 adopté par la Municipalité de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le directeur général par intérim soit autorisé à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-dessous énumérées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2018 adopté à la séance extraordinaire du 22 janvier 2018, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil municipal tel que prévu aux avis et règlements;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tels que prévu aux ententes de travail, à la résolution d'embauche et à la convention collective en vigueur;
- Le paiement des salaires et des formations de pompiers;
- Le paiement des membres du comité consultatif d'urbanisme;
- Les frais inhérents préalablement approuvés dans un contrat de travail;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur imposées par la Loi provinciale et fédérale;
- Le paiement des contributions de la Municipalité et des employés relativement à l'assurance collective, au régime de pension, au syndicat et à la pension alimentaire;
- Le paiement des factures pour les services téléphonique, cellulaire, d'électricité, de mazout et de carburant;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la Municipalité;
- Le paiement découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le Conseil conformément à la Loi;

- Le paiement qui doit être effectué en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du Conseil;
- Le paiement des frais de poste;
- Le paiement des frais de déplacement et de repas aux employés et aux élus;
- Le remboursement de la petite caisse et Visa Desjardins;
- Le paiement de quote-part de la MRC et d'entente intermunicipale;
- Le paiement des obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires ;

Le directeur général par intérim doit soumettre tous les comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente pour adoption par le Conseil.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Audrey Robitaille** pour la présentation du projet de règlement des taux de taxes et des tarifications pour le budget 2018.

Dispense de lecture demandée conformément à l'article 445 du Code Municipal, 2^e paragraphe

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Jacques Rodgers** pour la présentation du projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

Dispense de lecture demandée conformément à l'article 445 du Code Municipal, 2^e paragraphe.

O-150118-413 Sports Dault — Don de 1,000 \$

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Sports Dault de Maniwaki a fait un don de 1,000\$ lors d'une activité de randonnée en VTT ;

CONSIDÉRANT QUE ce don a été versé à condition qu'il soit remis pour l'enfance de la municipalité de Grand-Remous ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu qu'un don de 1,000\$ soit versé à l'organisme le club des « Supers Mamans. »

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-414 Cotisation à l'association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu de défrayer la cotisation annuelle à l'ADMQ au montant de 450\$ + taxes, tel que stipulé à l'article 17 du contrat de la direction générale.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-415 **Dépôt des intérêts pécuniaires**

Dépôt des intérêts pécuniaires des élus conformément à l'article 357 de la Loi sur les Élections et Référendums du Québec.

O-150118-416 **Cotisation 2018 — Chambre de commerce**

ATTENDU QUE le Développement Économique est très important pour notre région ;

ATTENDU QU'une somme pour le développement économique est incluse au budget 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'adhérer à la Chambre de Commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau, au coût de 183.39 taxes incluses.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-150118-417 **Demande de gratuité — Salle communautaire**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de gratuité pour l'utilisation de la salle communautaire de la part de « Réseau Petit Pas » ;

ATTENDU QUE cet organisme désire offrir des ateliers de psychomotricité aux enfants du milieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le conseil consent l'utilisation gratuite à une journée par mois de la salle communautaire pour les mois de mars, avril et mai 2018, de 9h45 à 11h15.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-418 **Regroupement Québec-Beauce-Laurentides-Outaouais**
1er janvier 2019 au 31 décembre 2023

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités / au Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité de Grand-Remous et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés, et lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

ATTENDU QUE Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0.65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires inc. en conséquence ;

IL EST

PROPOSÉ PAR : **Gilles Richard**

ET RÉSOLU

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans;

QUE la municipalité de Grand-Remous mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Grand-Remous s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Grand-Remous durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de Grand-Remous joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la municipalité de Grand-Remous s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-419 Approbation du budget 2017 de l'OMH

Conformément à l'entente avec le Gouvernement du Québec et la Société d'habitation, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le budget 2017 soit approuvé et que la municipalité participe au déficit pour une somme de 2,464\$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-420 Programme Été Canada 2018

ATTENDU QUE la municipalité désire embaucher des étudiants durant la période estivale 2018;

ATTENDU QUE la municipalité est admissible à une subvention pouvant représenter jusqu'à 50% du salaire horaire minimum en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser la direction générale à faire une demande pour un (1) journalier à l'intérieur de ce programme.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Julie Paiement**, afin de modifier le règlement # 051216-284 pour y inscrire les tarifications correspondantes à la facturation aux points : g, i et j.

Dispense de lecture demandée conformément à l'article 445 du Code Municipal, 2^e paragraphe.

O-150118-421 Nouveaux pompiers

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que la municipalité fasse l'embauche des quatre (4) candidats suivants :

- Chuck Reid
- Jean-François Sarazin
- Francis Lyrette
- Marc-André Désabrais

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseils s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-422 Camps touristiques La Pointe à David / Entretien hivernal 2017-2018

La conseillère **Audrey Robitaille**, propose et il est résolu que les deux parties acceptent de reconduire pour la saison 2017-2018 l'entretien hivernal de la partie du chemin Baskatong appartenant au camps touristiques La Pointe à David au coût de 4, 265.50\$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseils s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-423 Entente avec la municipalité d'Aumond Partie des chemins Festival et Sénéchal

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'accepter la résolution # 2017-12-A3652 de la municipalité d'Aumond pour les chemins cités en rubrique, avec la majoration de 2.5 % pour la saison 2017-2018 représentant un montant de 3,677.19/kilomètres.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Acceptée à l'unanimité

O-150118-424 Entente de services

Entente intervenue entre la municipalité de Grand-Remous, dûment représentée par la mairesse madame Jocelyne Lyrette et le directeur-général par intérim monsieur Jean-Marie Gauthier et ayant son siège social au 1508 route Transcanadienne à Grand-Remous.

ET

Monsieur Jean-Claude Doré, propriétaire de l'immeuble situé au 1267, route Transcanadienne à Grand-Remous.

A savoir :

ATTENDU QU'une première rencontre a eu lieu entre l'ex maire Gérard Coulombe et M. Jean-Claude Doré.

ATTENDU QU'une entente verbale est intervenue entre les parties afin de permettre à la municipalité de déposer de la neige sur le terrain appartenant à monsieur Doré.

ATTENDU QU'une telle entente doit être acceptée par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et il est résolu d'accepter l'entente avec monsieur Doré, afin d'y déposer de la neige avec une compensation de 500.00/année débutant en 2017-2018, et indexée à raison de 2.5% par année.

Il est également résolu qu'aucune responsabilité ne sera dévolue contre la municipalité par le propriétaire advenant un incident sur le terrain, les installations, les immeubles présents ou futures.

Le paiement se fera en deux parties, soit 50% le 31 décembre et 50% le 31 mars de chaque année.

Un avis de trente (30) jours sera nécessaire d'une part ou l'autre avant le 1^{er} octobre de chaque année, advenant qu'une partie désirerait mettre un terme à l'entente.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-425 Soumissions publiques — Achats de camions

ATTENDU QUE des bris majeurs sont survenus sur notre rétrocaveuse John Deer 2006;

ATTENDU QUE la compagnie nous a fait parvenir une estimation en deux volets pour les réparations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser la direction générale à faire réparer la rétrocaveuse selon l'estimation au montant de 18,606.35 \$ + taxes, en attente d'une réponse affirmative de Nortrax d'ici le 5 février prochain.

La dépense sera imputée au surplus accumulé.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Audrey Robitaille**, afin de modifier le règlement # 141105-176 pour corriger l'article 2 A et B

Dispense de lecture demandée conformément à l'article 445 du Code Municipal, 2^e paragraphe.

O-150118-426 Mandat à la firme Deveau

ATTENDU QUE de nouveaux développements sont survenus dans le dossier « Désabrais » ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une mise en demeure en date du 2 janvier 2018 au montant de 22,268,938.66 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu de mandater Me Marc Tremblay de la firme Deveau, afin de représenter la municipalité dans ce dossier.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-427 Autorisation d'un système d'antennes de télécommunication et de radiodiffusion situé à Grand-Remous

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité projette l'installation de système(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité s'est entendu avec le Gouvernement du Québec concernant le lot 5 412 583, anciennement lot 17 rang 6, et à l'ouest du chemin Baskatong du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau pour la construction d'une tour haubanée d'une hauteur hors tout de 91 mètres sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des structures de télécommunications sont de juridiction fédérale et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que montré au document figurant en annexe (A) de la présente résolution pour faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de système d'antenne de radiocommunication et radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique

à l'installation de systèmes d'antennes radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de **Gilles Richard**

Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) radiocommunication et de radiodiffusion.

Adoptée à l'unanimité

O-150118-428 **Surveillants à la patinoire**

ATTENDU QUE certains élus ont procédé à des entrevues avec quelques candidats;

EN CONSÉQUENCE, suite à ces entrevues, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que mesdames Linda Juteau et Annick Lyrette soient embauchées comme surveillantes de la patinoire, selon les conditions énumérées à la convention collective.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

Il y a eu une question posée par les citoyens.

O-150118-429 **Levée de la séance**

La conseillère, **Julie Paiement**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h35 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Dir.gén. par intérim

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

